



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Internet

Question écrite n° 83178

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire sur le plan Réso 2007. Lancé par Jean-Pierre Raffarin en 2002, il s'agissait de développer en France l'internet pour tous pour une société de l'information partagée. Si la couverture du territoire en haut débit avance à grands pas, la France accuse un certain retard en matière d'équipement des foyers en informatique. En effet, selon une étude de la SOFRES, parmi les personnes diplômées du supérieur ou les dix-huit-vingt-quatre ans, neuf personnes sur dix utilisent régulièrement un ordinateur. Cette proportion tombe à 13 % chez les plus de soixante-cinq ans et les non-diplômés. En conséquence, il aurait souhaité connaître le bilan de ce plan Réso 2007. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Un suivi de la mise en oeuvre du plan Réso 2007 est en permanence disponible sur le site www.internet.gouv.fr, notamment à la page <http://www.internet.gouv.fr/information/information/plan-re-so-2007/mise-oeuvre-du-plan-re-so-2007-bilan-mi-parcours-58.html>. En ce qui concerne l'action du ministère de l'éducation nationale dans les domaines évoqués, après le succès de l'opération « Micro portable étudiant », qui a permis à plus de 300 000 étudiants de s'équiper, c'est aujourd'hui aux débutants de tous âges, désireux de partir à la découverte de l'internet, que s'adresse l'opération « internet accompagné » lancée par la délégation aux usages de l'internet (<http://www.internetaccompagne.fr/>). Beaucoup de nos concitoyens ressentent en effet l'envie de s'équiper, mais souhaitent être accompagnés dans leur démarche pour accéder, dans les meilleures conditions, aux innombrables potentialités des nouvelles technologies. Si internet est la principale motivation d'achat et d'utilisation de l'ordinateur, « 43 % des Français considèrent que la complexité est l'un des principaux freins à l'équipement des foyers ». Sous le label « internet accompagné », ils retrouveront des ordinateurs associés à un ensemble de services, leur permettant de se connecter et de se former à internet, à domicile, simplement et en confiance. Ces services d'assistance informatique à domicile bénéficient d'avantages financiers et fiscaux pour les particuliers et les entreprises, notamment à travers l'utilisation du chèque emploi-service universel (CESU).

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83178

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : aménagement du territoire

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 2006, page 407

Réponse publiée le : 8 août 2006, page 8398